



EYZAHUT
en Drôme provençale

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Membres présents à la séance

M. Aubert, M. Brezzo, J. Chabanas, C. Poncet, A. Ramousse, M.C Rey, F. Simian

Absent : G. Bernard, C. Bochaton, S. Gi-liotti,

Excusés : -

Président de séance : F. Simian.

Secrétaire de séance : M. Brezzo

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le

ID : 026-212601314-20251201-2025_12_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Arrondissement de NYONS
CANTON DIEULEFIT - Commune d'EYZAHUT

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1er décembre 2025

Convocation du 25 novembre 2025

Délibération 2025-12-06

Objet : Aide sociale exceptionnelle

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} décembre à 18h30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

Madame la maire expose la demande de Madame A. Videau. Cette jeune femme est hospitalisée, en perte de salaire momentané et demande un soutien financier pour payer une traite de son emprunt qu'elle a contracté pour son véhicule. Cette échéance se monte à 215.44€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

APPROUVE l'aide sociale proposée par Madame la maire à hauteur de 215.44 €

AUTORISE Madame la maire à signer tout document y afférent ;



Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus.

La Maire,
Fabienne SIMIAN

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.